

## RÉSOLUTION 673 (CMR-07)

**Utilisation des radiocommunications pour les applications liées à l'observation de la Terre**

La Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2007),

*considérant*

- a) que les capacités d'observation de la Terre *in situ* ou à distance dépendent de la disponibilité de fréquences radioélectriques pour un certain nombre de services de radio-communication, rendant possible une grande diversité d'applications passives ou actives sur des plates-formes satellitaires ou au sol;
- b) que la collecte et l'échange de données d'observation de la Terre sont essentiels pour maintenir et améliorer la précision des prévisions météorologiques qui contribuent à la protection de la vie humaine, à la protection des biens et au développement durable dans le monde entier;
- c) que les données d'observation de la Terre sont aussi essentielles pour la surveillance et la prévision des changements climatiques, pour la prévision et le suivi des catastrophes ainsi que pour l'atténuation de leurs effets, pour mieux comprendre, modéliser et vérifier tous les aspects du changement climatique et pour élaborer des politiques en la matière;
- d) que les observations de la Terre sont également utilisées pour l'obtention des données pertinentes concernant les ressources naturelles, d'une importance cruciale pour les pays en développement;
- e) que les observations de la Terre sont réalisées dans l'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble et de l'humanité tout entière, sont partagées entre tous les pays et sont en règle générale disponibles gratuitement,

*reconnaissant*

- a) qu'il est demandé, à l'alinéa c) du § 20 du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003), relatif à la cyberécologie, d'établir des systèmes de contrôle utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour prévoir les catastrophes naturelles et les catastrophes causées par l'homme et pour en évaluer l'incidence, en particulier dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits pays;
- b) la Résolution 34 (Rév. Doha, 2006) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, sur le rôle des télécommunications et des TIC dans l'alerte rapide et l'atténuation des effets des catastrophes, et dans l'aide humanitaire;
- c) la Question UIT-D 22/2, intitulée «Utilisation des TIC pour la gestion des catastrophes, ressources et systèmes de capteurs spatiaux actifs ou passifs utilisés en cas de catastrophe et pour les secours d'urgence»,

*notant*

- a) que les applications liées à l'observation de la Terre relèvent des services d'exploration de la Terre par satellite (active et passive), de météorologie par satellite, des auxiliaires de la météorologie et de radiolocalisation;
- b) que certaines bandes de fréquences passives essentielles sont régies par le numéro 5.340,

*notant en outre*

- a) que l'importance des applications de radiocommunication relatives à l'observation de la Terre a été soulignée par un certain nombre d'organismes internationaux comme le Groupe «Observation de la Terre» (GEO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et que la collaboration entre l'UIT-R et ces organismes pourrait être importante;
- b) que, en particulier, le Groupe GEO conduit une initiative à l'échelle mondiale pour mettre en place un système mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), afin de fournir des observations de la Terre détaillées et coordonnées à l'aide de milliers d'instruments dans le monde, en transformant les données ainsi recueillies en informations essentielles pour la société et l'humanité;
- c) que le système GEOSS offre des avantages très divers pour la société, notamment en ce qui concerne la gestion des catastrophes et les aspects se rapportant à la santé humaine, à l'énergie, au climat, à l'eau, aux conditions météorologiques, aux écosystèmes, à l'agriculture et à la biodiversité;
- d) que plus de 90% des catastrophes naturelles sont d'origine climatique ou météorologique;
- e) que certaines applications passives essentielles liées à l'observation de la Terre subissent actuellement des brouillages, ce qui se traduit par une altération, voire une perte complète des données;
- f) que, même si un nombre limité de pays exploitent actuellement des satellites météorologiques et des satellites d'observation de la Terre, les données ou les analyses correspondantes sont diffusées et utilisées dans le monde entier, en particulier par les services de météorologie nationaux des pays développés et des pays en développement et par des organisations qui s'occupent du changement climatique,

*décide d'inviter l'UIT-R*

à procéder à des études sur les moyens envisageables pour améliorer la reconnaissance du rôle essentiel et de l'importance, à l'échelle mondiale, des applications de radiocommunication relatives à l'observation de la Terre, ainsi que les connaissances et la compréhension des administrations quant à l'utilisation de ces applications et leurs avantages,

*charge le Directeur du Bureau des radiocommunications*

de faire figurer les résultats de ces études dans son rapport à la CMR-11, afin d'examiner les mesures à prendre pour donner suite au *décide d'inviter l'UIT-R* ci-dessus, sachant que l'objectif de ces études ne serait ni de faire de nouvelles attributions, ni d'assurer une protection supplémentaire,

*invite les administrations*

à participer activement aux études en soumettant des contributions à l'UIT-R.